



Le 8 décembre 2009

Renault s.a.s.

## **RENAULT SOUHAITE PROLONGER LE CONTRAT SOCIAL DE CRISE ET PROPOSE DES MESURES SALARIALES POUR 2010**

**Confronté à une crise du secteur automobile sans précédent, Renault s.a.s. a réussi, grâce au Contrat Social de Crise, à préserver les emplois et les rémunérations des salariés en 2009. La crise étant durable, cet objectif reste essentiel en 2010 et c'est pourquoi la direction de Renault s.a.s. propose de renouveler le Contrat Social de Crise. Des mesures d'augmentations salariales modérées sont également envisagées, ce qui n'avait pas pu être possible en 2009.**

### **UN CONTEXTE ECONOMIQUE FORTEMENT CONTRAINT**

La politique salariale proposée par Renault aux organisations syndicales représentatives du personnel pour 2010 répond à des contraintes économiques aussi fortes qu'en 2009.

Les marges de manœuvre financières de l'entreprise restent en effet extrêmement limitées. Avec l'arrêt programmé des primes à la casse, le marché automobile européen pourrait baisser de 8% par rapport à 2009 : les perspectives d'activité pour 2010, tout comme l'échéance de sortie de crise économique, restent incertaines. Les sites industriels français de Renault pourraient connaître, en moyenne, 45 jours d'inactivité, soit un niveau comparable à 2009.

### **LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT SOCIAL DE CRISE**

En 2010 comme en 2009, le premier enjeu social est donc de préserver l'emploi et d'éviter les pertes de salaires liées à la sous-activité.

En 2009, cela a été rendu possible par le Contrat Social de Crise qui a entraîné la mise en chômage partiel de toutes les catégories de personnel (agents de production, ETAM et cadres). Cet accord a permis la sauvegarde des emplois et le maintien à 100% des rémunérations nettes, malgré une baisse d'activité globale équivalente à une réduction d'effectifs de 5000 personnes.

#### **Direction de la Communication**

1967, rue du Vieux Pont de Sèvres – 92109 Boulogne Billancourt Cedex

Tel.: + 33 (0)1 76 84 64 69 – Fax: + 33 (0)1 76 89 08 56

Sites : [www.renault.com](http://www.renault.com) & [www.media.renault.com](http://www.media.renault.com)

© Renault - Direction de la communication / Corporate Communications

Compte tenu des perspectives d'activité futures, cet accord est toujours aussi nécessaire. C'est pourquoi la direction de Renault a proposé de prolonger le Contrat Social de Crise, qui arrive à échéance le 31 décembre prochain, selon des modalités globalement identiques (\*).

L'accord permettrait de faire face à la sous-activité que les usines pourraient connaître en 2010. Si nécessaire, il pourrait également s'appliquer aux sites tertiaires, même si à ce stade, aucun jour de chômage n'est prévu : ces sites, qui ont connu des semaines de 4 jours depuis septembre, reviendront à des semaines de 5 jours dès le 4 janvier 2010.

### **DES MESURES SALARIALES MODEREES**

En plus du renouvellement du Contrat Social de Crise, la direction de Renault a fait des propositions de mesures salariales pour les agents de production et les ETAM en 2010 :

- une augmentation globale des rémunérations de 0,7% (avec un minimum fixé à 11 euros) complétée par des augmentations individuelles de 0,6% en moyenne,
- un supplément d'intéressement (sous réserve d'acceptation par le Conseil d'Administration), de 450€ pour tous les salariés en reconnaissance de leur engagement dans l'atteinte d'un *free cash flow* positif,
- l'ouverture d'une réflexion paritaire sur un projet d'évolution du système de rémunération des ETAM au forfait.

Pour les cadres, la direction de Renault a précisé qu'elle prévoyait un budget d'augmentations individuelles et, sous réserve de l'atteinte d'un *free cash flow* positif fin 2009, un budget pour la partie variable de la rémunération. Les cadres bénéficieront également du supplément d'intéressement de 450€.

La direction de Renault et les organisations syndicales représentatives du personnel sont convenues de se réunir à nouveau le 14 décembre 2009.

(\*) Pour rappel, le principe du Contrat Social de Crise est le suivant :

- les ingénieurs, cadres et ETAM au forfait, dont la rémunération nette est garantie par accord collectif, renoncent à 1 jour de capital temps individuel (CTI) tous les 10 jours chômés,
- les jours de CTI prélevés permettent de constituer un « fonds de gestion de crise »,
- les agents de production et ETAM non forfaités, qui perçoivent légalement 75% de leur salaire brut en période de chômage partiel (dans le cadre de la convention APLD), voient leur rémunération portée à 100% grâce, pour une part, à la mobilisation volontaire de leurs jours de CTI (au rythme d'1 jour de CTI pour 10 jours chômés également) et pour une autre part, à une aide du fonds de gestion de crise.

**Contact Presse** : Benoît Coquille - Renault Presse : +33 1 76 84 64 69

[www.media.renault.com](http://www.media.renault.com), [www.renault.com](http://www.renault.com)